

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guericc CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents** : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Secrétaire de séance** : M. Daniel HUOT

**Procurations de vote** :

**Mandants** : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

**Mandataires** : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPERRIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

**Délibération n°2017/003820**

**Rapport n°3.18 - Co-financement du projet Silva Numérica - Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation - Avenir à la convention**

## Co-financement du projet Silva Numérica - Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation - Avenant à la convention

**Rapporteur** : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

Le centre de formation agricole de Chateaufarine et le Lycée Granvelle ont déposé, dans le cadre du PIA, un dossier de candidature au titre de l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative ». Il s'agit de développer une plateforme numérique de formation à la gestion des exploitations forestières.

Le projet fait également l'objet d'une demande de cofinancement au titre du FEDER. Pour répondre aux exigences liées à l'instruction du dossier, le porteur de projet souhaite apporter des précisions à la convention d'attribution des fonds CAGB via un projet d'avenant.

Le Conseil de Communauté de la CAGB réuni le 15 décembre 2016 a attribué au porteur de projet Silva Numérica une subvention de 20 000 € (vingt mille euros).

Cette subvention a fait l'objet d'une convention entre les deux parties en date du 20 mars 2017.

Le porteur de projet a souhaité déposer une demande de financement complémentaire au titre du FEDER dont les exigences en termes d'instruction nécessitent les précisions /modifications au texte de la convention initiale :

- Répartition exacte des 20 000 € attribués par la CAGB entre les différents partenaires dont le demandeur,
- autorisation de reverser la subvention de la CAGB entre ces différents partenaires,
- durée de validité de la convention qui doit couvrir la durée globale de réalisation du projet soit 4 ans.

Un projet d'avenant est joint au présent rapport, il précise et décrit les modifications apportées au texte de la convention sachant qu'il n'en modifie pas l'économie générale.

Cependant, il est précisé qu'en matière de contrôle de l'utilisation des crédits accordés par la CAGB et de la restitution éventuelle de ces crédits, la portée des engagements pris par les parties tient compte des obligations liées à cet avenant.

### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le projet d'avenant à la convention passée avec le porteur du projet Silva Numérica relatif à l'attribution d'une subvention de 20 000€ par la CAGB,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce projet d'avenant et tout autre document à intervenir dans le cadre de ce projet.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



Délibération du Conseil de Communauté du Jeudi 21 Septembre 2017  
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

**Avenant à la Convention**  
**Appui de la CAGB au projet SILVA NUMERICA**  
Apprendre la forêt via une plateforme numérique de simulation

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dûment habilité à signer par une délibération du Conseil de Communauté du 15 décembre 2016, d'une part,

**Et :**

L'Etablissement Public Local d'Enseignement Supérieur et de Formation Professionnelle Agricole de Besançon (nommé ci-après EPLEFPA Besançon), représenté par son directeur, Monsieur Serge ABADIE, d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 161 1-4

**Préambule**

Le centre de formation agricole de Châteaufarine et le lycée Granvelle ont déposé, dans le cadre du programme d'Investissement d'Avenir, un dossier de candidature au titre de l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative ». Il s'agit de développer une plateforme numérique de formation à la gestion des exploitations forestières.

Le Grand Besançon mène depuis des années une politique active de soutien à l'Innovation et dans ce projet labellisé au titre du programme national Investissement d'Avenir.

Dans la continuité de cette dynamique, le Grand Besançon attribue donc au projet SILVA NUMERICA une subvention d'un montant de 20 000 euros pour une première phase de développement de ce simulateur.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

Le présent avenant a pour objet de modifier les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon apportera son concours au projet Silva Numerica.

**Article 2 - Montant et modalités de versement de la subvention**

L'article 2 de la convention initiale est modifié comme suit :

La CAGB attribue à l'EPLFPA, porteur du projet SILVA NUMERICA, une subvention d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) pour le développement d'une plateforme de formation numérique dans les métiers de la forêt, permettant de simuler la gestion et l'entretien d'exploitations forestières.

Le montant annuel de la subvention sera versé de la façon suivante :

- 50 %, soient 10 000 € (dix mille euros), sur simple demande à la signature de la présente convention,
- le solde sur demande écrite et présentation en deux exemplaires, d'un premier démonstrateur au printemps 2018.

Le porteur de projet SILVA NUMERICA répartira cette subvention entre les partenaires selon le tableau ci-dessous.

EPLEFPA de Besançon	5 305,55 €
AMVALOR - Arts&Métiers	4 918,00 €
AgroSup Dijon - EDUTER	2 122,85 €
Université de Bourgogne - LEAD	2 653,60 €
Autres établissements investis dans le projet (EPL Meymac – Bazas, CFPF Mont Lausanne)	5 000,00 €
<b>Total</b>	<b>20 000,00 €</b>

### **Article 3 - Durée et délai de validité**

L'article 3 de la convention initiale est modifié comme suit :

La présente convention est conclue au titre de l'exercice 2017 pour une durée de 4 ans. Elle prendra effet à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat et produira son plein effet jusqu'au 31 décembre 2020, date d'échéance de la présente convention.

Le reste de l'article est inchangé.

### **Article 4 - Autorisation de reversement de la subvention à des tiers**

Le deuxième alinéa de l'article 4 de la convention initiale est modifié comme suit :

Il peut redistribuer tout ou partie de l'aide de la CAGB au profit d'autres organismes dans les conditions décrites dans la convention.

**Les autres articles et termes de la convention restent inchangés.**

Fait en deux exemplaires à Besançon, le.....

Pour l'EPLEFFPA de Besançon,

Pour la Communauté d'Agglomération  
du Grand Besançon,

Le Directeur,  
Serge ABADIE

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Gabriel BAULIEU